



Mpox : suspicion / infection à monkeypox virus (MPXV)

(variole du singe, variole ou poxvirose simienne)

Processus : prise en charge patient-e

Sous-processus : VigiGerme®

Approuvé le : 04.09.2024

Prise en charge patient-e en secteur ambulatoire et hospitalisation

Avertissement

Mpox est le nom de la maladie désormais utilisé à la place de variole du singe (août 2024)

Cette procédure et les mesures de précaution à appliquer peuvent évoluer en fonction de l'épidémiologie locale et mondiale.

Le service PCI se tient à disposition en cas de besoin (30989).

Outils disponibles

Requêtes de laboratoires spécifiques : Application requête ; Laboratoire ; Virologie ; Frottis cutané/muqueuses ou Frottis génital > *Monkeypox*, *ADN*, *PCR*, *qI*

VigiGerme® : Agents infectieux ; maladies ; syndromes (<https://vigigerme.hug.ch/> Outils pratiques)

Mesures de précautions anticipées

Lorsque le cas est annoncé

Demander à la personne de porter des vêtements longs recouvrant tout le corps et un masque médical s'il-elle en a à disposition et de limiter l'apport d'affaires personnelles au strict nécessaire

- Un-e soignante l'attend à l'entrée de l'hôpital, lui fournit une surblouse et un masque médical (qu'il-elle doit revêtir s'il-elle n'en porte pas déjà), puis l'accompagne dans l'unité de soins ; le-la patiente ne touche rien.

Ces précautions (surblouse, masque médical) s'appliquent de la même manière si le-la patiente quitte les HUG avec le diagnostic de Mpox ou avant la levée de la suspicion.

Préparation du lieu d'accueil

- Chambre/box individuel dédié
- Retrait des rideaux
- Retrait de la couette du lit ; remplacer par un drap (et une couverture au besoin)
- Retrait du matériel non essentiel à la prise charge du-de la patiente (stocks de linge, savon et autres produits, de matériel pour ponction sanguine, de matériel de papeterie, éventuel matériel prêt pour l'accueil d'un-e autre patiente, etc.)
- Préparer le matériel pour prélèvement virologique
 - **Tube de transport viral (liquide rose VTM, ex : COPAN, réf : 483910) ; Ecouvillon sécable (réf. : 480000) . - Protège-tube (réf. : 58189). Sac en plastique avec fermeture hermétique**
- Préparer le matériel pour appliquer la filière *Déchets infectieux*
- Dédier un support pour sac à linge préparé avec un sac hydrosoluble pour le linge
 - **Sacs hydrosolubles pour le linge (sac 26x96cm-réf. 489966 ; sac 26x76cm-réf. 489360)**
- Préparer un sac blanc et adhésif / scellé bleu pour isoler les affaires personnelles du-de la patiente
- **Préparer** des pochettes à vomi/urines anti-reflux à usage unique, en lieu et place de l'urinal (s'il n'y a pas de sanitaires attenants à la chambre)
 - **Pochettes à vomi/urines anti-reflux, réf. 485217**
- Se procurer des dispositifs médicaux jetables si disponibles ou dédier les équipements
- Préparer la solution hydro-alcoolique et les équipements de protection de personnes
- Préparer le matériel et les produits pour la désinfection des surfaces* et des dispositifs médicaux (<https://vigigerme.hug.ch/> Outils pratiques / Entretien de l'environnement /Liste des détergents-désinfectants)
 - *Des-Sur® / Surfianos Premium* en secteur ambulatoire
 - *Tristel Fuse Surface* en secteur hospitalisation

Mesures de précaution à appliquer dès l'accueil du-de la patiente

Mesures de base

ET Mesures spécifiques **CONTACT PLUS** et **RESPIRATOIRE** (prescription, signalisation, information)

- **Port systématique de la protection oculaire** en box/salle/chambre
- Chambre/salle/ box **individuel**

Point d'attention : retrait non contaminant des équipements de protection

En secteur ambulatoire :

En dehors des vêtements portés par le-la patiente, toutes ses affaires personnelles (manteau, accessoires et autres effets) sont déposées dans un sac blanc fermé par un adhésif. Le-la patiente rentre chez lui avec ce sac fermé.

En secteur hospitalisation :

Le-la patiente revêt le linge de l'hôpital (chemise, robe de chambre) ; toutes ses affaires personnelles sont déposées dans un sac blanc fermé par un scellé et gardé en chambre jusqu'à son départ.

Demander au-la patiente de rester sur son lit, de ne pas toucher du matériel en dehors de son environnement dédié, de ne pas utiliser des affaires personnelles si non indispensables, de ne pas se faire apporter d'affaires personnelles si non indispensables.

Les Mesures spécifiques **ET les recommandations ci-dessous relatives à la gestion de l'environnement sont à appliquer**

- Dans toutes les unités de soins ou secteur hospitalisation (unités d'urgence incluses)
- **Dans secteurs ambulatoires également** (par ex. consultation VIH, dermatologie, proctologie, urologie, etc.)

Gestion de l'environnement et du matériel

Repas / boissons

Aucun plateau repas ou vaisselle ne rentre dans la chambre

- Servir les boissons dans un gobelet jetable
- Transvaser le contenu du plateau repas dans de la vaisselle jetable avant d'être distribué au-la patiente.

Linges, habillages de lit, literie

- Le linge, les draps, couvertures, etc. ne sont pas secoués.
- Le linge est à déposer dans un sac hydrosoluble pour le linge.
 - **Sacs hydrosolubles pour le linge (sac 26x96cm-réf. 489966 ; sac 26x76cm-réf. 489360)**
- Une fois fermé et à la sortie de la chambre ce sac est déposé dans un sac à linge usuel tissé et directement évacué par le dévaloir.
- Au départ du-de la patiente la couverture est déposée dans un sac hydrosoluble pour le linge (exclusif à la couverture), l'oreiller déshabillé est introduit dans un sac hydrosoluble pour le linge (exclusif à l'oreiller) ; une fois fermé et à la sortie de la chambre chaque sac est déposé dans un sac à linge usuel tissé et directement évacué par le dévaloir.

Déchets

- Filière *Déchets Infectieux* à respecter
 - **Sacs jaunes disponibles auprès des gestionnaires de matériel des services et départements**

Excreta (selles, urines, vomissures)

- Le-la patiente utilise les sanitaires dédiés, attenants à la chambre (en aucun cas il-elle n'utilise des sanitaires communs)
- Si les sanitaires attenants à la chambre ne sont pas disponibles ou que le-la patiente ne peut les utiliser :
- L'urinal pour les hommes est remplacé par des pochettes à vomi/urines anti-reflux à usage unique à éliminer dans la filière *Déchets infectieux*
 - **Pochettes à vomi/urines anti-reflux, réf. 485217**
 - Le bassin de lit ou de la chaise percée est habillé d'un sac poubelle jaune dont le fond est tapissé de cellulose ; le sac est fermé sur son contenu et éliminé par la filière *Déchets infectieux* ; le bassin est désinfecté après usage et préparé pour le prochain besoin

Equipements et dispositifs médicaux	
<p>En secteur ambulatoire</p> <p>Tout le matériel, le mobilier dédié au-à la patient-e et <u>toutes</u> les surfaces touchées par le-la patient et les soignant-es pendant la consultation sont rigoureusement désinfectés avec les produits détergents-désinfectants habituels (<i>Des-Sur®</i> ou <i>Surfanios Premium</i>) pour les surfaces ou par immersion dans le <i>Deconex® Instrument</i> le cas échéant après le passage de chaque patient-e</p>	<p>En secteur hospitalisation</p> <p>Aucun matériel ne sort de la chambre sans avoir été rigoureusement désinfecté avec le produits spécifique (<i>Tristel Fuse Surface</i>) pour les surfaces ou par immersion dans le <i>Deconex® Instrument</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> Liste des détergents-désinfectants Procédure Retraitement des dispositifs médicaux réutilisables <p>(https://vigigerme.hug.ch/ >Outils pratiques /Entretien de l'environnement et du matériel)</p>	
Bio-nettoyage de l'environnement	
<p>En secteur ambulatoire</p> <p>Contacteur le.la chef.fe de secteur SPH (Intrahug/groupes-service-proprete-hygiene-/nettoyage) pour organiser le bio-nettoyage des sols, autres surfaces, points d'eau, sanitaires, mobiliers de service avec les produits détergents-désinfectants de surface habituel (<i>De-Sur®</i> ou <i>Surfanios Premium</i>) en fin de journées / de consultations dédiées</p> <ul style="list-style-type: none"> Balai désinfecté après usage Tissus (jetables) éliminés par la filière <i>Déchet infectieux</i> après usage <p>Aucun délai d'attente avant le bio-nettoyage n'est requis</p> <p>Aérer la salle/le box lorsque l'ouverture des fenêtres est possible</p> <p>L'usage des EPP par les intervenant-es est requis jusqu'à la fin du bio-nettoyage</p>	<p>En secteur hospitalisation</p> <p>Contacteur le.la chef.fe de secteur SPH (Intrahug/groupes-service-proprete-hygiene-/nettoyage) pour organiser le bio-nettoyage bi-quotidien (2x par jour) des sols, autres surfaces, points d'eau, sanitaires, mobiliers de service, mobiliers dédiés au-à la patiente selon la distribution des tâches et les protocoles d'entretien, et avec le produit désinfectant spécifique (<i>Tristel Fuse Surface</i>)</p> <ul style="list-style-type: none"> Balai dédié / reste en chambre Textiles éliminés par la filière <i>Déchets infectieux</i> après usage <p>Au départ patient-e ou à la levée des Mesures spécifiques :</p> <p>Application de la Procédure Désinfection des locaux (Code Rouge) (https://vigigerme.hug.ch/ > Procédures)</p> <p>Aucun délai d'attente avant le bio-nettoyage n'est requis</p> <p>Aérer la chambre lorsque l'ouverture des fenêtres est possible</p> <p>L'usage des EPP par les intervenant-es est requis jusqu'à la fin du bio-nettoyage</p>
Prélèvements microbiologiques	
<p>Requête d'analyse :</p> <ul style="list-style-type: none"> Application requête ; Laboratoire ; Virologie ; Frottis cutané/muqueuses ou Frottis génital > <i>Monkeypox, ADN, PCR, qI</i> <p>Transport des prélèvements :</p> <ul style="list-style-type: none"> Selon les directives du CRIVE (https://www.hug.ch/laboratoire-virologie/formulaires-informations) 	
Déclaration OFSP par le médecin en charge du-de la patiente	
<p>Le cas confirmé est à déclarer dans les 24h. par le médecin en charge du-de la patiente selon les recommandations du service du médecin cantonal (mc-ge@hin.ch), puis à l'OFSP</p> <p>https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/infektionskrankheiten-bekaempfen/meldesysteme-infektionskrankheiten/meldepflichtige-ik.html</p>	
Levée des Mesures spécifiques	
<p>Sur prescription médicale</p> <ul style="list-style-type: none"> A l'infirmité du diagnostic en cas de suspicion Lorsque <u>toutes</u> les croûtes des lésions cutanées et muqueuses sont tombées en cas d'infection 	

Risque d'exposition

L'identification fortuite d'un-e patiente malade ou suspectée (et sans possibilité de confirmation/infirmation) implique une recherche des personnes exposées dans les HUG dans les 48h suivant l'identification du cas

- Contacter le service santé au travail (Intrahug /groupes/service de santé au travail) et le SPCI (<https://vigigerme.hug.ch/> > VigiGerme® / Contacts service prévention et contrôle de l'infection)

Patient-e exposée

Séjour ≥ 24h dans la même chambre/box/salle ou

Le SPCI trace les patient-es exposées et transmet les informations pour les prises en charge post-expositionnelles (PEP)

- Aux médecins en charge des patient-es exposées
- Au service Minfect
- A l'OCS en cas de patient-e non présente aux HUG lors du traçage

! En cas de durée d'exposition < 24h dans la même chambre/box/salle et

- Patient-e exposée immunosupprimée ou
- Procédure à risque d'aérosolisation chez le patient malade de Mpox

Le médecin en charge des patients contacte le service Minfect et le SPCI

Professionnel-le exposée

Contact direct avec du matériel infectieux (lésions cutanées et muqueuses, sécrétions respiratoires et autres liquides biologiques, matériel contaminé), en l'absence d'équipement de protection de personne approprié

Les responsables des équipes établissent la liste des professionnel-les exposées (Intrahug-groupe-service de santé au travail- maladie contagieuse) et la remettent au service santé au travail qui assure leur suivi

Information complémentaire

Contexte

En mai 2022, plus de 15'000 cas ont été signalés par différents pays d'Europe, sur le continent américain (Canada, Etats-Unis, Brésil...) et australien, une épidémie mondiale qui impliquait le sous-clade IIb. Le 14.08.2024 l'OMS annonce le déclenchement d'une urgence de portée internationale face à la propagation du virus (monkeypox virus clade I) et sa maladie en Afrique de l'Est.

Pathogène, maladie

Le Mpox (est une maladie contagieuse due au ou Mpox virus (genre *Orthopoxvirus*). Le virus a la capacité de survivre dans l'environnement et sur des surfaces inertes plusieurs mois dans des conditions hostiles.

La maladie se caractérise par de la fièvre, des lymphadénopathies, un syndrome grippal. De plus, dans les premiers jours, un rash maculaire apparaît le plus souvent d'abord sur les sites d'inoculation. Les lésions évoluent de manière uniforme en vésicules/pustules sur le visage, les muqueuses buccales et génitales, le tronc et les extrémités y compris sur les paumes des mains et les plantes des pieds.

La période d'incubation est de 5 à 21 jours (en moyenne 8 jours) après l'exposition.

Le diagnostic est confirmé par PCR sur un frottis de vésicule/pustule cutanée ou muqueuse.

La maladie est généralement spontanément résolutive en 2 à 4 semaines. Une évolution sévère peut être observée chez les enfants, femmes enceintes et patient-es immunocompromis. Le taux de mortalité est estimé actuellement entre 1-10% selon l'OMS.

Parmi les complications majeures de la maladie figurent des surinfections bactériennes, des pneumonies, des encéphalites et des atteintes cornéennes.

Transmission, Contagiosité

Elle a lieu de personne à personne

- Essentiellement par contact avec :
 - La peau
 - Les lésions, quel que soit le stade (macule, papule, vésicule, pustule, croûte)
 - Les liquides biologiques (comprend le contact avec les muqueuses)
 - Les surfaces et le matériel contaminés (notamment les vêtements, linges, draps, etc.)
- Potentiellement par voie respiratoire

La transmission verticale mère-enfant est décrite.

Le virus est transmissible dès l'apparition des premiers symptômes et jusqu'à ce que toutes les croûtes soient tombées (2 à 3 semaines).

Définition de cas

Référez au document interne

https://www.hug.ch/sites/interhug/files/structures/centre_maladies_virales_emergentes/mpox/definition_d_e_cas_hug.pdf

Traitement, vaccination

Contactez le service MInfect (Intrahug/Raccourcis/Ardoise de garde)

Référence

Information OCS : <https://www.ge.ch/mpox>

Swissnoso : <https://www.swissnoso.ch/fr/guidelines-publications/aperçu>

ECDC : [https://www.ecdc.europa.eu/en/all-topics-z/monkeypox/factsheet-health-professionals#:~:text=Human%20monkeypox%20\(MPX\)%20is%20a,at%20the%20EU%2FEEA%20level.](https://www.ecdc.europa.eu/en/all-topics-z/monkeypox/factsheet-health-professionals#:~:text=Human%20monkeypox%20(MPX)%20is%20a,at%20the%20EU%2FEEA%20level.)

SF2H : <https://www.sf2h.net/actualites/revue-de-litterature-monkeypox.html>

OMS : <https://www.who.int/news/item/14-08-2024-who-director-general-declares-mpox-outbreak-a-public-health-emergency-of-international-concern>